Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024



ID: 069-216900969-20240308-DEL_24_029-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **COMMUNE DE GRIGNY** DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2024

ľ	Membres du	ı conseil munici	pal
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 1 mars 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration:

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Irène DARRE, M. Jérome BUB donne pouvoir à Mme Daniela **SEIGNEZ**

ACQUISITION PARCELLE AE 278, RUE JULES FERRY ANGLE CHEMIN DU RECOU

La parcelle AE 278 d'une superficie de 365 m², située à l'angle de la rue Jules Ferry et du chemin du Recou, en zone UEi2, peut difficilement accueillir un projet de construction et constitue un délaissé à la jonction entre une maison d'habitation et un local industriel.

La Ville souhaitant réaliser un remembrement du secteur économique, a fait une proposition d'acquisition dudit terrain, pour un montant de 11 000 euros, au propriétaire, Monsieur VEYRET Christophe, qui l'a acceptée.

Considérant que France Domaine n'a pas été consulté, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000€, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ACCEPTER l'acquisition de la parcelle AE278 ;

DE DIRE que le prix d'acquisition est fixé à 11 000 € :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférentes :

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

DE DIRE qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024 52LO Publié le 45/03/2024

ID: 069-216900969-20240308-DEL_24_029-DE

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, Mme Charlotte MARLIAC, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérome BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 08 mars 2024.

Le Maire, Xavier ODO. Le secrétaire de séance Victoria MARI.

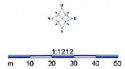
2/3

GRANDLYON

AE 278

Légende
Parcelle cadastrale
Bâtiment
Bâtiment dur
Bâtiment léger
Plans d'eau
Axe de voie
Nom voie à l'axe
Numéro de voirie





Copyright (c) Grand Lyon 2013